

06/2016

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

**Rapport sur la Conférence de clôture
du projet du CSEE et de la FEED**

***Les partenaires sociaux favorisent des lieux de
travail décents dans le secteur de l'éducation
pour une vie professionnelle plus saine***

Bucarest, les 09 et 10 juin 2016



*Ce projet est soutenu par la Commission européenne,
DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion.*





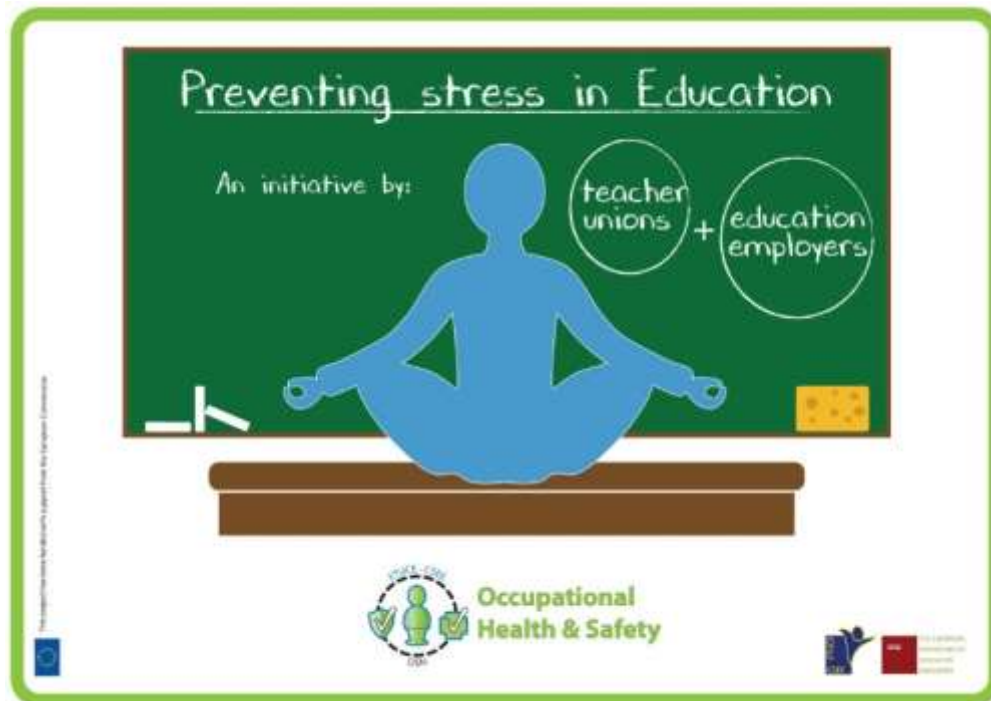
Also available in English under the title: *'Report on the closing conference of the ETUCE and EFEE Project Social Partners Promoting Decent Workplaces in the Education Sector for a Healthier Working Life'*

La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au secrétariat du CSEE.

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles 2016



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.





Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation
pour une vie professionnelle plus saine



Table des matières

1. Introduction	7
2. Vue d'ensemble du projet	7
3. Description du projet	8
4. Groupe consultatif	8
5. Objectif de la Conférence de clôture	9
6. Présentations	9
6.1. <i>Une vie professionnelle saine – la base d'une éducation de qualité</i>	10
6.2. <i>Le Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité</i>	11
6.3. <i>Promouvoir les lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation - Résultats</i>	11
6.4. <i>Le rôle du Dialogue social européen dans la promotion des lieux de travail décents</i>	12
6.5. <i>Film du projet : la promotion de lieux de travail décents dans l'éducation</i>	13
7. Sessions en groupes de travail	13
7.1. <i>Discussion sur les lignes directrices - Amendements, commentaires et modifications</i>	14
7.2. <i>Mise en œuvre pratique des lignes directrices aux niveaux national, régional et local</i>	14
8. Discussion en panel	16
9. Débat en plénière	16
10. Abréviations	17



Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation
pour une vie professionnelle plus saine

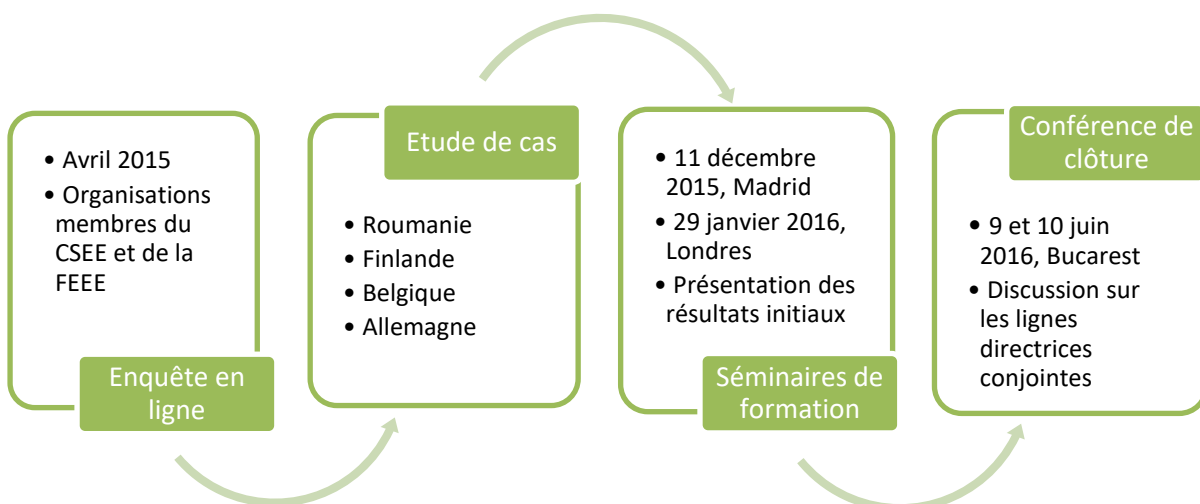


1. Introduction

Le stress lié au travail et les risques psychosociaux mettent en péril l'éducation de qualité car ils affectent l'environnement de travail des enseignant(e)s, qui est avant toutes choses également l'environnement d'apprentissage des étudiant(e)s. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) ont mené ensemble un projet de deux ans pour soutenir les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et autres personnels de l'éducation quant à la prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail et contribuer à la mise en place d'environnements de travail décents pour une éducation de qualité. *Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation pour une vie professionnelle plus saine* reconnaît les défis et les charges spécifiques auxquels doivent faire face les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et les autres personnels de l'éducation concernant les risques psychosociaux, comme les conflits avec des tiers et les exigences affectives élevées, et reconnaît le fait que le stress lié au travail et les risques psychosociaux ont un effet négatif sur la santé et entraînent une charge financière importante sur les individus, les organisations et la société. Le projet avait pour ambition d'identifier des manières concrètes et pratiques pour éviter le stress lié au travail et les risques psychosociaux et promouvoir les initiatives des partenaires sociaux aux niveaux européen, national, régional et local. Il est lié aux priorités de l'UE définies dans le *cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020)* et au travail que le CSEE et la FEEE ont mené dans le cadre de leur programme conjoint sur le Dialogue social européen sectoriel de l'éducation (DSESE). Cette initiative s'est déroulée avec le soutien financier de la Commission européenne.

La Conférence de clôture de ce projet a eu lieu les 09 et 10 juin 2016 à Bucarest, Roumanie. Sur la base du projet de lignes directrices pratiques conjointes pour éviter les risques psychosociaux et le stress lié au travail, les participant(e)s ont suggéré des amendements et discuté des moyens de mettre en œuvre efficacement les lignes directrices aux niveaux européen, national, régional et local.

2. Vue d'ensemble du projet



3. Description du projet

Le CSEE et la FEEE ont mené ce projet en vue de soutenir les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et les personnels de l'éducation dans la prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail. Comme les partenaires sociaux l'ont reconnu dans de précédents projets, le stress lié au travail et les risques psychosociaux figurent parmi les risques les plus dévastateurs qui affectent la santé des enseignant(e)s, des dirigeant(e)s et des établissements scolaires.

L'initiative a bénéficié du soutien d'une équipe de recherche qui a analysé les résultats d'une enquête en ligne auprès des organisations du CSEE et de la FEEE concernant les étapes à mettre en place pour éviter les risques psychosociaux. L'équipe a accompagné les délégations pour les études de cas en Roumanie, en Finlande, en Belgique et en Allemagne. Ces études de cas avaient pour objectif d'identifier des mesures concrètes pour éviter les risques psychosociaux et le stress lié au travail. Au cours des études de cas, la délégation a visité plusieurs écoles secondaires connues pour leurs bonnes pratiques en termes de prévention des risques psychosociaux. Les enseignant(e)s et les dirigeant(e)s des établissements scolaires ont eu la possibilité de présenter les mesures mises en place. Par ailleurs, les délégations d'étude ont interrogé des expert(e)s et des représentant(e)s des syndicats de l'éducation, des organisations d'employeurs, des inspecteurs/trices de la santé et de la sécurité ainsi que des représentant(e)s des autorités locales et des ministères. Les résultats des études de cas sont résumés dans les rapports des études de cas, disponibles dans plusieurs langues. Le film du projet a été présenté lors de la conférence de clôture.

Les objectifs concrets du projet étaient de rédiger des lignes directrices préliminaires sur la manière de promouvoir des initiatives conjointes des partenaires aux niveaux national, régional et local afin d'éviter les risques psychosociaux au travail et de les combattre. Le dernier objectif du projet consistait à préparer le terrain pour une déclaration conjointe des partenaires sociaux par le CSEE et la FEEE sur la prévention des dangers psychosociaux et du stress lié au travail dans le secteur de l'éducation.

4. Groupe consultatif

Un groupe consultatif était responsable de la planification, de l'organisation et de l'évaluation du projet et il a partagé son expérience et ses connaissances tout au long du projet.



Le Groupe consultatif (Alexandra Cornea, FSLE, Roumanie ; Ute Foit, VBE, Allemagne ; Stéphane Vanoirbeck, SEGEC, Belgique ; Sarah Lyons, NUT, Royaume-Uni ; Patrizio Perez, FECCOO, Espagne ; Tari Aho, AFIEE, Finlande)

Le groupe consultatif était composé de quatre membres des syndicats nationaux de l'éducation et de deux membres des fédérations nationales des employeurs. Les membres du Groupe consultatif ont été sélectionné(e)s dans une large zone géographique afin d'assurer un échange d'expérience sur les

divers scénarios de santé et sécurité au travail dans le secteur de l'éducation en Europe. Avec le soutien du Secrétariat du CSEE et de l'équipe de recherche, ils/elles ont rédigé une version préliminaire des lignes directrices pratiques conjointes.

5. Objectif de la Conférence de clôture

Les résultats des enquêtes en ligne menées en Belgique, en Allemagne, en Finlande et en Roumanie ont été présentés lors de la Conférence de clôture, ainsi que le film du projet. Une attention particulière a été accordée aux lignes directrices préliminaires sur « *la manière de promouvoir des initiatives conjointes des partenaires aux niveaux national, régional et local afin d'éviter les risques psychosociaux au travail et de les combattre* ». Dans deux groupes de travail, les participant(e)s ont pu commenter et amender la version préliminaire des lignes directrices et discuter de leur mise en œuvre pratique aux niveaux national, régional et local.

Les organisations du CSEE et de la FEED de toute l'Europe ont participé à la conférence de clôture et se sont adressées aux expert(e)s sur le dialogue social et la santé et la sécurité au travail.

6. Présentations

Stéphane Vanoirbeck, membre du Comité exécutif de la FEED et du groupe consultatif, a ouvert la réunion et souligné l'importance de la prévention des risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation. **Odile Cordelier**, membre du Bureau du CSEE, a accueilli les participants à Bucarest et dressé une vue d'ensemble des événements prévus dans le cadre de la conférence de clôture. Elle a demandé aux participant(e)s de discuter des lignes directrices et des résultats du projet, et surtout, de les mettre en œuvre à tous les niveaux de l'éducation et dans toutes les institutions et à long terme afin de pouvoir évaluer les résultats du projet.

Adrian Curaj, Ministre de l'éducation (Roumanie), a accueilli les participant(e)s à Bucarest et leur a expliqué à quel point le projet fut une source d'inspiration pour son propre travail. M. Curaj a utilisé les résultats de l'étude de cas et des recommandations formulées en Roumanie comme base pour la mise en œuvre de certains changements dans les politiques éducatives. Le gouvernement roumain a réduit le nombre de comités scolaires obligatoires (comme le comité santé et sécurité), un aspect de la vie scolaire clairement mis en avant lors de la visite dans le cadre de l'étude de cas en Roumanie comme un élément contribuant au stress lié au travail.



Simion Hanceescu, Président du FSLE (Roumanie) **Anton Hadăr**, Président d'Alma Mater (Roumanie) et **Marius Ovidiu Nistor**, Président de Spiru Haret (Roumanie) ont accueilli les participant(e)s à Bucarest. Dans leurs allocutions d'ouverture, ils ont insisté sur la nécessité de lieux de travail décents comme une condition préalable à une vie professionnelle saine. Les trois présidents des syndicats roumains de l'éducation déclarent à l'unanimité que les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation et le stress lié au travail affectent non seulement la santé et la vie des enseignant(e)s, mais aussi la qualité de l'éducation et donc, les étudiant(e)s.

6.1. Une vie professionnelle saine – la base d'une éducation de qualité



Le **Professeur (émérite) Dr. Bernhard Sieland** de la Leuphana Universität Lüneburg en Allemagne, a débuté sa présentation par une explication complémentaire quant aux raisons pour lesquelles une vie professionnelle saine est si importante pour les enseignant(e)s et les étudiant(e) et sur ce que les risques psychosociaux représentent exactement. Définis comme « *des conditions exerçant une pression exagérée sur les compétences d'auto-régulation permettant d'adapter les niveaux de stress, les humeurs et les émotions personnelles* », les risques psychosociaux

ne peuvent pas mener à une éducation de qualité car ils affectent à la fois la vie scolaire et privée des enseignant(e)s et des étudiant(e)s.

Le Professeur Sieland a brossé pour les participant(e)s une vue d'ensemble des conséquences à court, moyen et long termes du stress lié au travail pour les enseignant(e)s et les étudiant(e)s et a utilisé le modèle de l'iceberg de Badura¹ pour expliquer qu'il existe bien d'autres conséquences (comme la réduction de la motivation et du présentisme) en plus des conséquences visibles (comme l'absentéisme et le départ en retraite précoce). Afin de prévenir et de contrer le stress lié au travail, les organisations devraient se focaliser davantage sur la promotion de la santé. Le Professeur Sieland a également présenté des données et exemples positifs de mesures préventives pour contrer les risques psychosociaux dans l'éducation aux niveaux national, local et personnel.

« Faisons en sorte que cette Conférence de clôture ne soit pas la fin, mais bien le début d'autres activités et d'une plus grande sensibilisation. »

Professeur (émérite) Dr. Bernhard Sieland

¹ Badura, B., Greiner, W., Rixgens, P., Ueberle, M., & Behr, M. (2013). Sozialkapital: Grundlagen von Gesundheit und Unternehmenserfolg (2. éd.). Berlin : Springer.

6.2. Le Cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité



Tim Tregenza, Gestionnaire de réseau pour l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), a présenté des informations sur les risques psychosociaux et le stress lié au travail en Europe en se concentrant principalement sur le secteur de l'éducation. Le cadre stratégique de l'UE confère une structure aux mesures préventives et identifie trois défis : la mise en œuvre de la gestion de la santé et de la sécurité au travail, les questions des maladies professionnelles (comme les cancers dus à l'exposition professionnelle) et l'impact de

la croissance de la population active âgée de 55 à 64 ans. M. Tregenza a exposé certaines informations concernant les objectifs 2014-2020 qui ont été définis par le Cadre stratégique et a présenté les résultats de l'Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER), menée pour la deuxième fois en 2014. Les résultats concernant les facteurs de risque dans les établissements profes-

sionnels indiquent que les employé(e)s et employeurs de l'éducation doivent gérer des tiers difficiles (les élèves et les parents), ainsi que la pression du temps et le bruit. Même si chaque lieu de travail en Europe est légalement contraint de mener une évaluation des risques, seulement 75 % des environnements de travail liés à l'éducation ont indiqué dans l'enquête avoir mené ce type d'évaluation. Comme raison de l'absence d'évaluation des risques, le secteur de l'éducation mentionne, plus souvent que les autres secteurs, le manque d'expérience nécessaire. M. Tregenza a conclu sa présentation

« Plus une réglementation est complexe, moins elle sera utilisée ».

Tim Tregenza

Ten fundamental consequences for research and policy

1. Health management is essential for every person (even pupils) in every school!
2. It is the basis for well-being and productivity in professional and private life!
3. It is to be granted by activities and resources of employers and employees
4. Teachers need a powerful health to be good role models for their students
5. They should have time and cooperative tools to train work-related self-care & care for others through all phases of teacher career
6. The measures should be evaluated for their health and economic effects
7. Web-based platforms, counselling and training can promote health management in all phases of teacher career.
8. Local reminders of chances and risks of teachers' health are necessary
9. Managerial staff should be trained specifically for OHM and health promotion
10. Strengthen the European collaboration and the cooperation of social partners on OHM in schools

en précisant le besoin de plus d'expérience concernant la gestion de la sécurité et de la santé au travail afin d'atteindre les lieux de travail de petite taille (comme les institutions éducatives) ainsi que la nécessité de renforcer le leadership au niveau local.

6.3. Promouvoir les lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation - Résultats

Dr. Hans-Joachim Lincke, chercheur à l'Institut FFAW (Freiburg Research Center for Occupational Sciences) et accompagnateur du projet, a débuté sa présentation en informant les participant(e)s sur le contexte du projet et la méthodologie utilisée. Il a expliqué que 55 organisations membres, représentant 28 pays, ont participé à l'enquête : 36 répondant(e)s au nom d'organisations membres du CSEE et 19 au nom d'organisations de la FEED. Cela représente au total un taux de participation de



34 % sur l'ensemble des organisations du CSEE et de la FEEE. Les résultats de l'enquête en ligne démontrent que l'attribution d'un temps suffisant et (le manque) d'allocation d'un financement suffisant sont considérés par les organisations du CSEE et de la FEEE à la fois comme des facteurs et des barrières à la réussite des initiatives ou des actions visant à éviter le stress lié au travail. L'enquête, qui a examiné

les actions ou initiatives menées par le partenariat social conjoint, suggère que les domaines d'action les plus fréquents portent principalement sur les opportunités de développement professionnel, la réduction de la violence et l'équilibre vie privée-vie professionnelle. Les initiatives conjointes mentionnées et ayant remporté le plus vif succès concernent les améliorations en termes de sécurité au travail et la collecte de données sur le stress lié au travail au travers d'enquêtes ou d'analyses de risques.

Huit écoles en Roumanie, en Finlande, en Belgique et en Allemagne ont été visitées dans le cadre des études de cas. Au total, 85 enseignant(e)s, dirigeant(e)s des établissements scolaires, représentant(e)s des syndicats de l'éducation et des organisations d'employeurs, des ministères de l'éducation et du travail et des autorités compétentes en matière d'éducation ont été interrogé(e)s dans le cadre d'entretiens semi-structurés individuels ou en groupe. Les entretiens individuels et en groupe encourageaient les personnes interrogées à s'exprimer ouvertement concernant les mesures mises en œuvre pour éviter les risques psychosociaux. Les facteurs de stress détectés via ces études de cas peuvent être liés aux conditions de travail dans le pays/l'école, mais certains autres facteurs de stress importants ont également pu être identifiés, comme l'insécurité professionnelle et le peu de soutien d'un point de vue social.

« De nombreux facteurs liés à la SST correspondent à une perte des certitudes qui ont défini le rôle des enseignant(e)s pendant de nombreuses années. ».

Dr. Hans-Joachim Lincke

Pour conclure sur les résultats du projet, le Dr. Lincke a souligné que des ressources adéquates pour le contrôle et le soutien social sont nécessaires pour prévenir le stress lié au travail. La collecte systématique de données est par ailleurs nécessaire car elle est considérée par les affiliés du CSEE et de la FEEE comme une mesure efficace mais trop peu fréquente de prévention contre les risques psychosociaux si elle fait l'objet d'actions. Une collecte plus fréquente de données pourrait également donner lieu à des initiatives conjointes supplémentaires.

6.4. Le rôle du Dialogue social européen dans la promotion des lieux de travail décents

Stefaan Ceuppens, Chargé Politique « Dialogue social » au sein de la DG Emploi de la Commission européenne, a informé les participant(e)s concernant l'importance du dialogue social dans la promotion de lieux de travail sains et sûrs. Le Dialogue social européen (DSE) est un pilier du modèle social euro-

péen et peut être organisé sous la forme d'un dialogue bipartite comprenant les organisations syndicales et d'employeurs, ou sous la forme d'un dialogue tripartite comprenant les organisations syndicales et d'employeurs ainsi que les autorités publiques. M. Ceuppens a présenté une typologie des résultats possibles du DSE et une vue d'ensemble des thèmes abordés dans le cadre du DS au cours des récentes années. Il a également partagé des exemples de bonnes pratiques des résultats du dialogue social européen. M.



« Les partenaires sociaux ont un rôle à jouer dans la promotion de lieux de travail décents. »

Stefaan Ceuppens

Ceuppens a souligné que le rôle clé des partenaires sociaux européens et nationaux et du dialogue social est la promotion de lieux de travail décents. L'engagement de la direction et la participation des employé(e)s sont nécessaires pour gérer efficacement les risques psychosociaux et le stress lié au travail.

6.5. Film du projet : la promotion de lieux de travail décents dans l'éducation

Les participant(e)s présent(e)s à la conférence de clôture ont pu assister à la première projection du court métrage du projet. Ce film leur a permis de mieux se rendre compte des contextes spécifiques de chaque pays (la Roumanie, l'Allemagne, la Finlande et la Belgique) examinés au cours du projet. Le film, qui résume les résultats du projet, peut être considéré comme une plateforme permettant aux enseignant(e)s et dirigeant(e)s des établissements scolaires locaux ayant participé aux quatre études de cas d'informer les parties prenantes de l'éducation quant à leurs propres expériences dans le domaine des risques psychosociaux et du stress lié au travail dans le secteur de l'éducation. Le film présente en outre des exemples de bonnes pratiques de bien-être psychosocial pour les enseignant(e)s et les dirigeant(e)s des établissements scolaires ainsi que des exemples de bonnes pratiques sur la manière dont les écoles font face aux risques psychosociaux et au stress lié au travail et les évitent. Le film sera distribué par le biais du site Internet du CSEE². Il sera sous-titré en anglais, français, allemand, espagnol, roumain, finnois et russe.



7. Sessions en groupes de travail

Dans trois groupes plus restreints, les 70 participant(e)s ont discuté des lignes directrices préliminaires au cours de deux sessions en groupe de travail. Au cours de la première session, les participant(e)s ont eu l'occasion de proposer des modifications aux lignes directrices préliminaires conjointes et de

² <https://www.csee-etuice.org/en/news/archive/1525-preventing-psychosocial-risks-at-work-project-film>

suggérer des recommandations supplémentaires pour les syndicats de l'éducation, les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et les autres parties prenantes de l'éducation. Le deuxième groupe de travail s'est concentré sur la mise en œuvre pratique des lignes directrices.

7.1 Discussion sur les lignes directrices - Amendements, commentaires et modifications

Dans le premier groupe de travail, les affiliés des organisations du CSEE et de la FEEE ont mené une discussion critique des lignes directrices préliminaires conjointes sur « *comment promouvoir des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux Européen, national, régional et local pour éviter et combattre les risques psychosociaux dans l'éducation* ».



Plusieurs suggestions ont été exprimées lors de la formulation des lignes directrices. Les participant(e)s ont souligné qu'être enseignant(e) et faire partie d'une institution éducative devrait constituer un élément durable tout au long de la carrière des personnels de l'éducation. Les lignes directrices doivent recommander une approche **tout au long de la vie** et se concentrer sur l'ensemble de la carrière des personnels de l'éducation, pas uniquement sur les phases de début ou de fin de celle-ci. Dans cette perspective, **les évaluations des risques et des conséquences** des réformes ont été mentionnées. Les évaluations des risques doivent tenir compte des réformes antérieures et les réformes doivent être incluses dans les bonnes pratiques et évaluées de manière à en comprendre les effets.



Les participant(e)s estiment que des stigmates subsistent concernant les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation. Afin de briser le tabou, il est urgent d'encourager la reconnaissance des **risques psychosociaux** et du stress lié au travail aux niveaux national et/ou régional. L'un des groupes de travail a abordé l'**encadrement** des personnels de l'éducation **par des professionnel(le)s de la santé au travail**, notamment la possibilité de **consultation spontanée** pour les personnes rencontrant des difficultés sur leur lieu de travail.

L'équipe scolaire dans son ensemble devrait prendre les décisions concernant le stress lié au travail. Au niveau local, les personnels de l'éducation devraient bénéficier **d'un accès simplifié aux professionnel(le)s de la santé au travail**. Concernant l'importance du feedback positif, soulignée par les groupes de travail, les participant(e)s ont proposé de mettre l'accent sur un **environnement propice** dans lequel le feedback collectif et individuel est accessible pour les personnels de l'éducation. Pour résumer les résultats, rester en bonne santé tout au long de sa carrière nécessite pour les personnels de l'éducation de bonnes conditions de travail et de bonnes options de retraite.

7.2. Mise en œuvre pratique des lignes directrices aux niveaux national, régional et local

Au cours de la session du deuxième groupe de travail, les participant(e)s ont discuté du rôle des syndicats de l'éducation et des employeurs dans la mise en œuvre des lignes directrices, des défis qui y sont liés et de la manière dont les syndicats de l'éducation et les employeurs de l'éducation peuvent

contribuer à sensibiliser quant à l'importance d'environnements de travail sains et sûrs pour combattre les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation parmi les différentes parties prenantes.



Au cours des discussions, l'importance d'**initiatives conjointes des partenaires sociaux** a été soulignée.

Les syndicats et les employeurs de l'éducation doivent travailler ensemble sur ces thématiques. Un dialogue social efficace et une approche coordonnée sont nécessaires pour définir uniformément le concept d'un environnement de travail sain et sûr et ce qu'il implique dans le secteur de l'éducation. Dans cette perspective, les syndicats et les employeurs de l'éducation ont mentionné plusieurs bonnes pratiques de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux aux niveaux national et régional. Les institutions de formation des enseignant(e)s doivent en outre être incluses dans ces discussions. **La formation** organisée par les syndicats et les employeurs de l'éducation à l'attention des enseignant(e)s, des personnels de l'éducation et des dirigeant(e)s des établissements scolaires peut contribuer à la prévention des risques psychosociaux et du stress lié au travail et à utiliser l'expérience quotidienne comme source d'apprentissage. Des **dispositions spéciales** doivent être mises en place pour les personnes souffrant de stress lié au travail. Les participant(e)s ont pensé à des options de retraite anticipée, mais également à des classes plus petites et à une réduction de la charge administrative. Les syndicats de l'éducation, les employeurs de l'éducation et les institutions éducatives devraient également le cas échéant considérer un **redéploiement** des personnels de l'éducation dans d'autres rôles en cas de retour vers leur profession après une période de maladie.

Les évaluations des risques dans le secteur de l'éducation devraient inclure des questions ciblées qui abordent tous les risques pertinents. L'importance de l'évaluation des risques devrait être plus claire afin d'accentuer la motivation et le nombre d'évaluations menées. Par ailleurs, les évaluations des risques doivent être contrôlées et discutées sur une base continue. Des inspections du travail devraient être mises en place afin d'assurer que les conclusions fassent l'objet de rapports du niveau national ou régional vers le niveau local. Les participant(e)s ont en outre suggéré que le Forum européen pour l'inspection du travail se réunisse afin de considérer et de discuter des risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation. Les participant(e)s ont proposé que les institutions éducatives envisagent d'installer des pièces consacrées à la relaxation et de créer des **programmes de soin ou de soutien** pour la prévention du stress.

Les défis identifiés concernant la mise en œuvre des lignes directrices sont d'une part les stigmates persistants lorsqu'il s'agit de parler des risques psychosociaux et du stress lié au travail et d'autre part le manque de connaissances sur ces questions. Les syndicats de l'éducation et les employeurs de l'éducation peuvent contribuer à accroître la sensibilisation sur l'importance de lieux de travail sains et sûrs en collectant des données, en organisant des formations spécifiques, en collaborant avec d'autres secteurs qui constituent des exemples positifs et en disséminant les informations sur ces thématiques.

Les lignes directrices amendées et les résultats des discussions sont importants pour le travail des partenaires sociaux (CSEE et FEEE) dans le Dialogue social européen sectoriel de l'éducation (DSESE).

8. Discussion en panel

Au cours de la discussion en panel, les membres du Groupe consultatif ont eu l'occasion de partager leurs expériences avec l'audience. Les membres du Groupe consultatif s'accordent à dire que la situation psychosociale dans l'éducation est négligée depuis des années. Alors que l'accent est davantage mis sur les aspects pédagogiques de l'enseignement, il conviendrait également d'aborder la question de la santé psychosociale et de la sécurité dans le secteur de l'éducation.

Le partage des bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel qui en découle peuvent contribuer à étendre l'éventail des options disponibles. Cependant, cela ne signifie pas qu'une approche identique à tous les cas soit possible, ni même désirable. Le groupe consultatif a appris que les écoles concernées par les études de cas avaient une approche positive et optimiste pour contrer les risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation. De très grandes choses peuvent être accomplies lorsque les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et les personnels de l'éducation travaillent main dans la main. Les visites dans le cadre de l'étude ont également mis en lumière plusieurs exemples d'écoles qui parviennent à trouver des méthodes de travail innovantes, comme modifier les horaires ou engager un travailleur social au lieu d'un enseignant(e) supplémentaire.

Comme les évaluations des risques sont légalement requises, le problème ne se trouve pas dans le cadre légal mais dans sa mise en œuvre et dans les actions de suivi. Il est possible et nécessaire d'accentuer le travail d'examen et d'évaluation des effets d'une évaluation des risques. Pour conclure la discussion en panel, le groupe consultatif a déclaré que, même si les contextes éducatifs diffèrent d'un pays à l'autre, de nombreuses écoles sont confrontées à des problèmes similaires.



9. Débat en plénière

Odile Cordelier, membre du Bureau du CSEE et **Stéphane Vanoirbeck**, membre du Comité exécutif de la FEDE, ont clôturé les deux journées de conférence. Au cours de cette conférence, il est apparu très clairement que les partenaires sociaux doivent accentuer la sensibilisation sur les risques psychosociaux et le stress lié au travail dans le secteur de l'éducation car cela reste un sujet tabou. Les enseignant(e)s, les dirigeant(e)s des établissements scolaires et les autres personnels de l'éducation doivent également pouvoir s'exprimer ouvertement sur ces questions et sur leurs problèmes sans être considéré(e)s comme faibles. Des formations initiales et continues de développement professionnel abordant ces thématiques devraient être disponibles pour tous/toutes les enseignant(e)s, dirigeant(e)s des établissements scolaires et les autres personnels de l'éducation dans toutes les phases de leur carrière. Sur la base des mesures préventives, les partenaires sociaux doivent également envisager des mesures pour les personnes qui souhaitent reprendre leur profession une fois qu'elles sont à nouveau en bonne santé. Ces personnes ayant subi le stress lié au travail et souhaitant poursuivre

leur carrière devraient pouvoir bénéficier de programmes de soutien/d'ajustement. Dans cette perspective, Stéphane Vanoirbeck a expliqué : « *Lorsqu'une personne quitte l'école, nous avons déjà échoué. Si nous ne préparons pas les personnes qui reviennent, nous échouons une deuxième fois.* » Odile Cordelier a mis en garde les participant(e)s et leur a rappelé leurs responsabilités. Les partenaires sociaux européens peuvent aider et assister, mais pour que le progrès se réalise aux niveaux local, régional et national, les affiliés doivent être prêts et actifs.



10. Abréviations

AFIEE	Association of Finish Independent Education Employers (Finlande)
EFEE	Fédération européenne des employeurs de l'éducation
DSE	Dialogue social européen
ESENER	Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents
DSESE	Dialogue social européen sectoriel pour l'éducation
CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
F.E.CC.OO	Federación de Enseñanza Comisiones Obreras
FFAW	Freiburg Research Center for Occupational Sciences
FSLE	Fédération des Syndicats Libres de l'Enseignement
NUT	National Union of Teachers
SEGEC	Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
VBE	Verbund Bildung und Erziehung



Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation
pour une vie professionnelle plus saine





Les partenaires sociaux favorisent des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation
pour une vie professionnelle plus saine





**European Trade Union Committee for Education
Comité syndical européen de l'éducation**

Bd du Roi Albert II, 5 - 9th Floor
B-1210 Bruxelles, Belgique

T + 32 2 224 06 91/2
F + 32 2 224 06 94

secretariat@csee-etuice.org
www.csee-etuice.org